

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 542

présenté par
M. Hetzel et M. Reiss

ARTICLE 18

Compléter l'alinéa 11 par la phrase suivante :

« Il précise l'utilisation de leurs échantillons et le traitement de leurs données à caractère personnel associé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient que ce décret veille aussi à l'utilisation de leurs échantillons et au traitement de leurs données à caractère personnel associé.